

Quelques difficultés pourraient cependant apparaître lorsqu'on cherchera à réaliser la protection des consommateurs contre les abus possibles de l'activité commerciale internationale. Car on cherchera alors à appliquer de façon plus rigoureuse les lois antitrusts un peu partout à travers le monde alors que ces lois sont elles-mêmes rendues plus difficiles d'application à cause de la nature même des firmes multinationales et de leurs options. Peut-être cherchera-t-on même à harmoniser ces lois, ce qui pour la firme ne serait pas nécessairement une mauvaise chose. Cependant si, comme il est permis de le penser, une action efficace dans ce domaine pourrait exiger de la part des autorités compétentes une intervention au coeur même des diverses politiques des firmes (Galbraith dirait probablement une entorse à l'autonomie de la technostructure), on peut certainement entrevoir des réactions défavorables de la part des entreprises.

#### Paix et sécurité

Les firmes multinationales n'empêcheront certainement pas le Canada de participer à des accords de défense ou à des opérations de maintien de la paix. Quant aux autres types d'opérations qui tendraient à une détente internationale, négociations sur le contrôle des armements, recherche de relations plus étroites avec les pays de l'Europe orientale, établissement de relations diplomatiques avec la Chine continentale, participation aux programmes de secours aux réfugiés et aux victimes de catastrophe, coopération à l'expansion du commerce et à la stabilisation des finances internationales etc., elles vont certes dans le sens des intérêts des firmes plurinationales qui croissent mieux dans l'ordre que dans les fortes tensions politiques et elles contribuent à leur préparer un meilleur terrain d'action. Seule la question de la stabilisation des finances internationales pourrait devenir plus difficile à résoudre étant donné la présence de firmes multinationales car nous avons vu plus tôt que les actions des grandes firmes, même lorsqu'elles sont